

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1049

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 46

A la première phrase de l'alinéa 28, après les mots: "l'organisme payeur," , substituer au mot: "de", le mot: "sur".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.